

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Économie, des Finances
et de la Relance

Arrêté du 22 juillet 2021

**portant nomination au comité consultatif national de règlement amiable des différends
relatifs aux marchés publics**

NOR : ECOM2123412A

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles R.2197-6 à R.2197-10

Vu la proposition du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 13 juillet 2021,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont désignés pour siéger comme membres du comité consultatif national de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics :

- Monsieur BONNOT (Frédéric), chef de service, adjoint à la directrice des affaires financières ;
- Monsieur LEYCURAS (Lionel), sous-directeur du budget des missions « enseignement scolaire » et « sport, jeunesse et vie associative » à la direction des affaires financières ;
- Monsieur de ROBILLARD (Guilhem), sous-directeur du budget de la mission « recherche et enseignement supérieur » à la direction des affaires financières ;
- Monsieur VICHON (Frédéric), chef de la mission des achats au service de l'action administrative et des moyens.

Article 2

La directrice des affaires juridiques est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la relance.

Fait le 22 juillet 2021

Pour le ministre et par délégation :

La directrice des affaires juridiques

Laure BEDIER